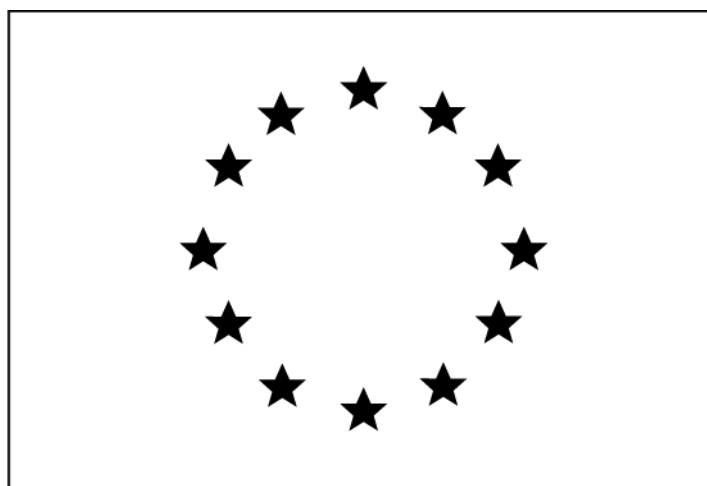


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN**



**RAPPORT ANNUEL 2006
D'EXECUTION DU
DOCUP 2001 2006**

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention	4
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2006.....	16
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme.....	16
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2006	16
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2006	16
2.2 Avancement des axes et mesures	18
3. Exécution financière.....	30
4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2006	33
4.1 Actions de suivi et d'évaluation	33
4.2 Actions de contrôle financier	34
4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés	35
4.4 Utilisation de l'assistance technique.....	35
4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention.....	36
4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12- Règlement 448/2004.....	38
5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2006.....	39
6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales	40



Rapport annuel d'exécution 2006

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte donc à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi qu'une situation de son état d'avancement.

Concernant le programme INTERREG III B, l'année 2006 a été marquée par deux facteurs :

- 1- Le premier facteur concerne le taux d'engagement. L'enveloppe du programme, soit 5,088 millions d'euros de FEDER, a été entièrement engagée au 31 décembre 2006, confortant ainsi les objectifs fixés d'une montée en charge progressive mais optimale du dispositif. Le dynamisme des porteurs de projets et des services gestionnaires a permis de mobiliser les crédits disponibles ;
- 2- Le deuxième facteur concerne la préparation des programmes européens pour la période 2007 – 2013. Les premiers travaux de préparation ont particulièrement rythmé cette année. À ce titre, le programme INTERREG III B a fait l'objet d'une grande attention, notamment au travers de ses réalisations et de sa mise en œuvre, afin que le bilan qui en est ressorti puisse être pris en compte lors de l'élaboration du prochain programme de coopération territoriale.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2006 a constitué la seconde année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du PIC.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2005 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;



- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Au delà de ces dispositifs, l'année 2006 a aussi vu la prolongation du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2006 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 157 M€ défiscalisés correspondant à une prévision de plus de 50 emplois nouveaux créés.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013.



1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2006.

1.4 Des résultats encourageants sur le plan des demandeurs d'emploi

Au 31 Décembre 2006, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2006/2005	Pour mémoire EVOLUTION 2005/2004
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 9,7% (-8%)	- 5,3% (-2,9%)
Jeunes de moins de 25 ans	- 4,4%	- 5,3%
Demandeurs d'emploi de longue durée	+ 0,2%	- 6%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La diminution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois se confirme même si l'on constate que cette diminution est moins importante pour les femmes. La mise en place du plan de cohésion sociale s'est traduite par une forte augmentation des nouvelles formules d'emplois aidés depuis le début d'année 2006 et plus particulièrement des emplois aidés non marchands.

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est en baisse constante ce qui peut s'expliquer en partie par les effets positifs des politiques mises en œuvre en matière d'accompagnement vers l'emploi, de mobilité et de formation des jeunes.

La question du chômage de longue durée reste cependant préoccupante, cette catégorie représentant environ 41% de l'ensemble des demandeurs d'emplois.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (mai 2006) qui montre une forte hausse de l'emploi profitant principalement aux femmes ce qui se traduit par une



augmentation du taux d'activité et une diminution du nombre de chômeurs. L'évolution du taux chômage au sens du BIT se présente donc comme suit :

	2004	2005	2006
Hommes	31,8%	28,1%	28%
Femmes	35,8%	35,3%	30,4%
Ensemble	33,5%	31,3%	29,1%

Source : Enquête Emploi Mai 2006 – Informations rapides – INSEE

1.5 Une économie locale qui a globalement fait face à la crise du chikungunya et une réponse à l'échelle régionale

(sources : Insee, ledom et Préfecture/Sgar)

Globalement, la crise sanitaire provoquée par le chikungunya et ses conséquences désastreuses sur l'économie du secteur touristique (baisse de 31,8% du nombre de visiteurs entre 2005 et 2006) ont été largement compensées par le dynamisme des autres secteurs d'activités comme en témoigne l'augmentation du nombre d'actifs occupés entre les seconds trimestres 2005 et 2006 (BTP et services aux entreprises)

Dans le secteur du tourisme, le tourisme d'agrément, fortement consommateur de services hôteliers, est le plus touché avec comme conséquence une diminution sensible des recettes touristiques de 27% entre 2006 et 2005.

Face à cette crise, un dispositif pour définir puis mettre en place des mesures de soutien de l'Etat aux secteurs économiques touchés a été mis en place.

Au niveau régional, s'est tenu à La Réunion une rencontre des ministres de la santé des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (Maurice, Madagascar, les Comores, les Seychelles et la France) au mois d'octobre 2006. L'objectif de cette réunion était d'apporter une réponse régionale dans le domaine sanitaire face aux épidémies qui touchent la zone et notamment le Chikungunya. Il a notamment été décidé de renforcer à l'échelle de la région Océan Indien la capacité de surveillance épidémiologique, d'alerte précoce et de lutte contre les épidémies.

1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	308 956	2005
Hommes	174 782	
Femmes	134 174	
Taux de chômage (au sens BIT) :	31,9%	2005
Hommes	28,8%	
Femmes	35,8%	
Moins de 25 ans	56%	
Hommes	54,3%	
Femmes	58%	
PIB régional par habitant	13 887 euros	2003
Solde migratoire	1 188 personnes	moy. 1999 2004
Accroissement naturel	10 600 personnes	2006
Taux d'accroissement population	1,37%	2006/2005
Source :	TER 2006/2007	



Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux d'accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,57% par an	1999-2006 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2006 (Estimation INSEE au 1/1/2005*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	141 005	135 969	276 974	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	56 208	57 398	113 606	15%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	58 287	62 310	120 597	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 078	54 179	106 257	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 178	34 123	67 301	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 120	44 349	78 469	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	374 876	388 328	763 204	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2004 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2004 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif.

Principaux indicateurs économiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
		Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	13 887	2003 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB (8 641 M°€)	1 098 17%	1995 1995	2 151 20%	2003 2003 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	78,4%	2003 INSEE
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 270	2005 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total Arrivées Départs Transit	1 463 549 677 487 674 651 111 411	1998	1 651 825 814 050 814 139 34 739	2005 INSEE
Trafic passagers	Croisières		1998	17 287	2005



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2006

portuaire	Inter îles	28 985		31 468	INSEE
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	27 879	2005
	Arrivées	15 060		19 969	INSEE
	Départs	7 270		7 910	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 765	2005
	Quantités débarq.	2 597,3		3 234	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		531	

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2003, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 13 887 euros soit une progression de 20% par rapport à 1999 (et 42% par rapport à 1995) : il représente 54% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993 malgré un léger rattrapage sur 2000-2003). En 2005, sur la base de la parution pour la première fois de comptes économiques rapides provisoires de l'INSEE, le rythme de croissance s'est encore accru grâce à la vigueur des investissements (+ 4,9% en 2005 après + 4,5% en 2004).

La production électrique livrée au réseau pour 2005 est de 2 270 GWh. L'énergie hydraulique (30%) et l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (14%) assurent 44% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (27%) et charbon (29%).

Le trafic passagers, après la croissance de 8,3% en 2004, a connu une baisse sensible au cours des années 2005 et 2006 compte tenu des effets induits de la crise du chikunguya : à titre d'illustration, pour la seule plateforme de Roland Garros, le trafic passagers a baissé de 15% entre 2005 et 2006 (source : CCIR).

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+ 12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations avec néanmoins une stabilisation sur 2005 et 2006.

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clincker et des exportations (hors sucre qui reste stable) avec également une stabilisation en 2005.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	308 956	2005
Hommes	Nombre	152 656		174 782	INSEE
	%	57%		57%	
Femmes	Nombre	115 775		134 174	
	%	43%		43%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	210 550	2005
Hommes	Nombre	98 824		124 421	INSEE
	%	59%		59%	
Femmes	Nombre	68 438		86 129	
	%	41%		41%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	98 406	2005



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2006

Hommes	Nombre	53 832		50 361	INSEE
	%	53%		51%	
Femmes	Nombre	47 337		48 045	
	%	47%		49%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	56 702	12/2006
Hommes	Nombre %	53 499 55%		32 182 57%	DTEFP SEPES
Femmes	Nombre %	44 164 45%		24 520 43%	
Demand. emplois longue durée	Total %	45 585 47%	août-99	23 133 40,8%	12/2006 DTEFP SEPES
Hommes	Nombre % tot hom.	25 590 48%		13 571 42%	
Femmes	Nombre % tot fem.	19 995 45%		9 562 39%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	14 114 24,9%	12/2006 DTEFP SEPES

La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1999, environ 7250 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Depuis 2001, l'accroissement de la population active est moindre et le taux d'activité des femmes, qui avait atteint 47% en 2001 et 2002 a baissé de 2 points en 2 ans. Cette tendance s'est confirmée sur 2003-2004.

La diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) se poursuit : cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.



Principaux indicateurs Environnement

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 446	2004 (EDF)
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	332	2002 (TER)

L'effort en terme de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions.

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques liée à l'évolution démographique. Par ailleurs, il convient également de tenir compte de l'augmentation liée à la croissance des équipements en climatisation au niveau des bâtiments tertiaires et des logements.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10%	2004 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%		(Pour les 2 niveaux)	
	Niveau V	30,3%	31,4%		
	Niveau IV	52,2%	54,5%		
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248	1998	10 218	2002 carif oref carif oref 2006 INSEE
		6 869		3 705	
		3 190		4 154	
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes :

SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme

pour les formations alternées des jeunes :

Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage



Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 6% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2005/2006 (15 558) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2005/2006 est en croissance par rapport à la session précédente pour l'ensemble des niveaux et spécialités de formation concernés. Il est à noter la consolidation de la première promotion d'apprentis au niveau II ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière.

Les filles représentent toujours 27% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais plus de 60% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

1.7 – Évolution de la réflexion sur les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays de la zone au 31 décembre 2006

Dans la zone Océan Indien, l'UE négocie des accords séparés avec deux regroupements : le groupe ESA composé de 15 des 20 Etats membres du COMESA (dont 8 adhèrent aussi à la SADC) et le groupe SADC où l'on distingue outre ces 8 Etats, l'Afrique du Sud d'une part qui dispose d'un accord de libre échange avec l'Union Européenne et trois PMA (Mozambique, Angola et Tanzanie). Au delà de la complexité intrinsèque de ces négociations celle-ci est également aggravée par l'existence, entre certains de ces pays, d'union douanière et de zones de libre échange également parcellisées et de taille économique divergente. Cette situation rend d'une part plus complexe la réalisation de l'objectif proclamé de grands marchés régionaux intégrés et place d'autre part objectivement La Réunion dans un contexte de voisinage régional différent de celui des départements français d'Amérique, en particulier au regard de l'Afrique du Sud et de la SADC.

En 2006, le partenariat entre La Réunion et les services de la Commission Européenne en charge des négociations avec les blocs régionaux de l'Afrique Australe et Orientale s'est renforcée. A plusieurs reprises au cours de cette année, des échanges ont pu avoir lieu avec l'Unité de la Direction Générale du Commerce Extérieur en charge de ces négociations. Celle-ci a d'ailleurs participé à un séminaire qui s'est tenu au mois d'Octobre à l'Ile de La Réunion, sur l'intégration régionale dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Cette manifestation a laquelle a également participé une autre Direction Générale de la Commission Européenne, la DG Regio, avait pour objectif de contribuer à une information réciproque sur les perspectives des processus de coopération et d'intégration régionale à un moment où s'engageait les grandes phases décisionnelles comme l'élaboration de Plan d'Action Grand Voisinage, la future programmation liée à l'objectif coopération territoriale... Ce séminaire a notamment rassemblé les acteurs publics et socio- économiques de La Réunion, des représentants des RUP, de la Commission Européenne, de la COI et de la France auprès du COMESA et de la SADC.

• SADC/UE

L'ensemble des négociations, même techniques entre la SADC et l'Union Européenne, avaient été suspendues dans l'attente de la réponse officielle de l'Union Européenne à la demande d'inclure la République Sud- Africaine dans les Accords de Partenariat Economique. Cette négociation est particulièrement complexe du fait du poids de l'Afrique du Sud, de son statut par rapport à l'accord de Cotonou et du statut différent des autres Etats



membres de la SADC (d'un côté le Botswana, la Namibie, le Lesotho, le Swaziland, membres de la SACU avec la RSA ; de l'autre le Mozambique, l'Angola, la Tanzanie qui sont des PMA), étant entendu que Maurice et Madagascar adhèrent également à la SADC.

La réponse de l'Union Européenne à la SADC, a fait pendant presque un an l'objet de discussions entre la Commission et les Etats membres de l'UE sur le niveau d'intégration de la République sud-africaine à laquelle l'UE était liée jusqu'à présent par un accord particulier (TDCA) comprenant une clause de sauvegarde régionale au profit des RUP. L'orientation générale de la Commission est d'accepter l'inclusion de la RSA dans le groupe négociant l'APE, et en cas d'aboutissement de cet accord, de remplacer l'actuel accord UE/RSA par cet APE « Afrique Australe ». Toutefois, serait maintenu un régime commercial séparé pour l'accès des produits sud-africains au marché de l'Union. Ce qui, selon la Commission, nécessite une étude d'impact exhaustive sur l'économie de l'UE, un système de règles d'origine différencié, et des mesures de sauvegarde éventuelles.

Enfin, persistent d'autres difficultés, notamment l'inclusion dans l'APE les règles liées au Commerce (services, marchés publics, concurrence...).

- **ESA / UE**

Le texte officiel qui sert de base de départ aux négociations est la proposition faite par les ACP en Août 2006 - texte incomplet mais qui rassemble les différents chapitres de la discussion - sollicitant un traitement spécial pour certains Etats du Groupe ESA dont les Etats insulaires (c.a.d. les Etats ACP de la COI) et interpellant sur le libre accès total au marché des RUP. Ce texte devait faire l'objet de commentaires de la Commission pour une première réunion de négociations à haut niveau qui s'est tenue à Mombasa, fin septembre 2006.

A l'occasion du Sommet du COMESA, le 14 novembre dernier, les négociateurs ACP ont fait le point des discussions en mettant en exergue les divergences suivantes avec l'UE: la prise en compte de la dimension développement, la pêche, l'agriculture et l'accès au marché. Sur ces bases, les Ministres ESA en charge des négociations ont publié une déclaration faisant du développement la question prioritaire, affirmant la nécessité d'inclure dans le futur accord, les principes d'asymétrie et de géométrie variable, réclamant des aides complémentaires et demandant la prolongation au-delà de fin 2007 de la dérogation accordée par l'OMC.

Cette situation a été présentée aux Etats membres de l'Union Européenne devant le groupe ACP du Conseil le 12 décembre 2006.

Au niveau local, le partenariat a fait preuve d'une grande vigilance, et pris diverses initiatives au cours de l'année 2006, afin de garantir une exacte prise en considération des intérêts spécifiques de La Réunion, en sa qualité de RUP, dans le cadre des négociations qui se sont poursuivies en application de l'Accord de Cotonou entre la Commission européenne et le groupe AOA.

1.8 Evolutions des différents dispositifs soutenant la coopération régionale

1.8.1 Fonds de Coopération Régionale.

La loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a créée pour La Réunion un fonds de coopération régionale (FCR) afin de faciliter l'insertion du territoire dans sa zone géographique. A partir d'appels à projets bi annuels, les dossiers sont sélectionnés et présentés devant un comité de gestion, présidé par le représentant de l'Etat et regroupant des représentants du conseil régional et du conseil général, qui se prononce à la majorité.



Pour l'année 2006, le comité de programmation s'est réuni à deux reprises, au mois d'avril et au mois d'octobre 2006.

Au cours de ces deux réunions, 50 projets ont été présentés et 37 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 742 275 €.

Ainsi, le comité du 7 avril a permis de financer 24 projets à hauteur de 535 986 € soit 83% de l'enveloppe. 58% des actions agréées intéressent Madagascar, confirmant l'étroitesse des liens entre les deux îles et 32% ont permis de financer des projets éducatifs.

Les projets agréés par le comité du 06 octobre pour un montant total de 206 289 € concernent principalement Madagascar qui demeure le principal bénéficiaire de ce fonds avec 30% des subventions accordées. Toutefois, une légère baisse de ce taux est à noter au profit de l'ensemble des pays de la zone O.I élargie, pour certains projets, à l'Australie, aux USA et à l'Asie. On constate également une stabilisation de la part accordée aux projets culturels avec 42% du total des subventions accordées.

1.8.2 Mesure 11.10 du DOCUP « objectif 1 »

En 2006, aucun dossier n'a été programmé au titre de la mesure 11.10 du DOCUP. Au cours du programme, le montant FEDER inscrit sur cette ligne est passé de 4,35 M€ à 0,79 M€. La faible mobilisation de cette mesure s'explique par l'arrivée et la montée en puissance d'autres dispositifs financiers comme le programme INTERREG III B ou encore le Fonds de Coopération Régional.

1.8.3 Interventions du Conseil Régional et du Conseil Général

Les deux collectivités ont consacré conjointement en 2006 plus de deux millions d'euros sur leurs fonds propres pour le financement d'actions de coopération régionale. Ces budgets ont été consacrés aussi bien au financement de projets de coopération bilatérale que multilatérale.

Le Conseil Régional a conduit de multiples actions de coopération tout au long de l'année 2006. Ainsi, dans le cadre de la coopération multilatérale, elle a participé au sein de la Commission de l'Océan Indien aux réunions d'experts dans le cadre du programme régional d'appui aux TIC (PRATIC) financé par la Banque mondiale ou encore à la rencontre à Saint-Denis le 30 octobre des Ministres de la Santé qui s'est traduite par l'élaboration d'un projet régional de surveillance épidémiologique dans le contexte de la crise sanitaire qui a affecté plusieurs Etats de la COI. Toujours sur le plan multilatéral, la Collectivité a contribué à la mise en œuvre plusieurs projets : financement d'une association dans le domaine de la santé dans le cadre du 5ème Colloque international sur l'immunologie de la prééclampsie ou encore dans le domaine culturel financement d'une association dans le cadre de résidences/échanges dans la zone « Trois îles, une histoire – Madagascar- Anjouan- Réunion ».

Au titre de la coopération bilatérale, plusieurs accords de coopération ont été signés avec certains Etats de la zone Océan Indien en conformité avec l'article 42 de la LOOM, afin également de préparer le futur programme de coopération territoriale.

On peut citer, le renouvellement, le 2 août, de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Seychelles sur la coopération entre les Seychelles et La Réunion.

Cet accord-cadre, qui a été signé pour le Gouvernement français par les trois représentants de l'Etat et des Collectivités locales, identifie six secteurs prioritaires de coopération qui feront l'objet d'un plan d'actions concerté : l'éducation/formation, la culture, la jeunesse et le sport, le développement économique, l'aménagement du territoire et la prévention des risques et enfin le développement social et la santé.



Un autre exemple de coopération bilatérale est celui développé avec la Chine, et plus particulièrement avec la municipalité de Tianjin. Les projets financés par le Conseil Régional en 2006 ont notamment concerné le secteur de la formation professionnelle. Ainsi une quarantaine d'étudiant en informatique de la Réunion a pu participer à un stage d'immersion de 6 mois en Chine alternant cours au sein de l'Université de Nankai et stages en entreprises.

Le Conseil Général a également soutenu en 2006, des projets de coopération multilatérale et bilatérale.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le Département s'est engagé, à contribuer activement au premier programme pilote de la COI en faveur de l'enfance sur une période de 3 ans (2006-2009). En partenariat avec l'UNICEF, ce projet a pour objectif d'assurer le suivi des droits des enfants, de renforcer l'analyse de leur situation dans les pays respectifs, d'influer sur les prises de décision au niveau national et de favoriser ainsi le développement de « stratégies de plaidoyer » au niveau des organisations internationales.

La Collectivité a aussi organisé les 15 -19 décembre 2006, les premières rencontres du Comité Citoyen des Jeunes de l'Océan Indien en partenariat avec l'UNICEF. L'objectif de cette action est de mettre en relation 25 jeunes des pays de la COI autour d'une analyse annuelle des thématiques proposées par l'ODEROI. Ces rencontres ont eu pour thème la première étude thématique de l'ODEROI : « Les violences faites aux enfants » et ont donné lieu à des échanges et des débats enrichissants entre les jeunes issus de milieux et d'horizons divers. A l'issue de ces rencontres les membres du Comité ont pour mission de relayer auprès des décideurs et de la population de leurs pays respectifs, les conclusions de leurs travaux et de mettre en place un plan d'action national de sensibilisation et de promotion des Droits de l'Enfant dans la zone Océan Indien. Par ailleurs, ces travaux alimenteront le rapport annuel des Nations Unies sur le combat mené contre la maltraitance envers les enfants de l'Océan Indien.

Au titre de la coopération bilatérale, des conventions et accords principalement avec Madagascar et les Seychelles ont été signés en 2006 en conformité également avec l'article 42 de la LOOM . On peut citer par exemple la signature le 17 février 2006 deux conventions avec les communes de Mahajamba et d'Antonibe situées au nord-ouest de la Grande Ile. Ces conventions d'une durée de 3 ans se déclinent annuellement en actions définies d'un commun accord par les parties et relevant exclusivement de quatre domaines de compétences du Département : eau et assainissement, éducation, médico-social et sécurité civile.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2006

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2006

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2006 :

L'année 2006 constitue pour l'initiative INTERREG III B, la troisième année complète de mise en œuvre du programme.

Le comité de programmation, dénommé à La Réunion Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels. Il s'agit de la même instance pour le DOCUP et le programme INTERREG III B, ce qui permet une meilleure articulation entre les deux interventions.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les représentants du Conseil Régional, de la Préfecture et du Conseil Général. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique des dossiers agréés.

La fréquence de ces CLS est généralement mensuelle. En 2006, six Comités se sont réunis pour statuer sur les dossiers de l'initiative INTERREG.

06 Avril 2006	05 Octobre 2006
04 Mai 2006	02 Novembre 2006
03 Août 2006	07 Décembre 2006

Au total pour l'année 2006, ce sont 19 dossiers qui ont été agréés par le CLS. On constate que le nombre de dossiers programmés en 2006 est inférieur à celui de 2005, année au cours de laquelle 29 projets avaient été agréés en Comité. Ce ralentissement s'explique notamment par le niveau d'engagement important atteint par la programmation du FEDER. En effet, au 31 Décembre 2006, le taux d'engagement s'élève à près de 100 % de l'enveloppe FEDER.

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2006 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant) et du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu pour l'année 2006 : du 03 au 05 octobre.

L'examen du rapport annuel d'exécution du programme INTERREG III B pour l'année 2005 a été réalisé par procédure écrite au mois d'avril 2006.

Comité de Suivi d'Octobre 2006

Après examen, le Comité :

- Prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2006 et du rapport annuel d'exécution 2005 du PIC INTERREG III B;



- Prend acte de l'état d'avancement du PIC INTERREG III B au 03 août 2006 ;
- Approuve le projet de Complément de Programmation modifié prenant en compte les propositions issues de l'exercice d'ajustement financier, y compris les dernières corrections rappelées dans l'exposé et présentées en réunion technique ;
- Donne mandat au CLS pour réaliser, le cas échéant, des ajustements ultimes du projet de Complément de Programmation modifié au vu des remarques complémentaires éventuelles de la Commission et des possibilités ouvertes suite à la confirmation des modalités d'application de la règle de non rétroactivité;



2.2 Avancement des axes et mesures

Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prenne en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	115 653,30 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	258 083,05 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	42 %
Nombre de projets	4

Au cours de l'année 2006, quatre projets concernant la préservation des ressources naturelles ont été programmés au titre de la mesure 1. On distingue :

- Un séminaire réalisé par l'ARDA. Cette rencontre avait pour objectif de restituer les résultats des recherches menées sur les anguilles dans le sud ouest de l'Océan Indien. Ces recherches feront l'objet d'une synthèse en vue de mettre en perspectives les connaissances obtenues en terme de gestion et de conservation de cette espèce. Un programme sera proposé pour l'installation d'un suivi des espèces dulçaquicoles exploitées dans la zone ;
- La participation du centre d'études et de découverte des tortues marines de La Réunion au renforcement des capacités des acteurs de la conversation à Mohéli aux Comores ; A terme, l'objectif de cette action est de mettre en œuvre un plan régional de conservation des tortues marines et de leur habitat à l'échelle de l'Océan Indien.
- Un projet de création d'une plate – forme scientifique commune entre La Réunion, Maurice et Rodrigues, de références des espèces végétales menacées dans l'archipel des Mascareignes. Cette plate – forme constitue un outil scientifique indispensable d'interprétation et de mise en valeur de la flore réunionnaise et de celle des îles voisines permettant d'orienter les priorités d'actions et les programmes de



conservation de la biodiversité dans un but de conservation durable de la flore régionale ;

- Un atelier de travail organisé par l'IFREMER intitulé « structure et caractéristiques du stock d'espadon ». Cette réunion, associant de multiples équipes de recherche et de pêcheurs de la zone, avait pour objet d'améliorer les connaissances sur la structure des stocks d'espadon et de mieux évaluer le schéma migratoire entre les différentes parties de l'Océan Indien.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	48 211,35 €
Montant certifié de 2001 à 2006	82 425,73 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	13,28 %

Deux opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses présentées par les bénéficiaires. Il s'agit :

- du programme de recherche sur les anguilles du sud – ouest de l'Océan Indien mis en œuvre par l'ARDA, qui représente 70 % des dépenses certifiées en 2006 ;
- du séminaire de restitution de ce programme de recherche qui s'est déroulé en novembre 2006.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	731 665,90 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	1 791 803,15 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	144 %
Nombre de projets	6

Au titre de cette mesure, six opérations ont été programmées en 2006. Le taux d'engagement indique une sur-programmation importante de la mesure qui sera cependant absorbée lors de l'exercice de révision du complément de programmation qui interviendra au premier semestre 2007.

En 2006, parmi les opérations programmées, on distingue les actions des lycées agricoles de Saint Joseph et de Saint Paul. Il s'agit d'échanges entre établissements permettant aux élèves d'être confrontés à d'autres méthodes d'exploitation agricole dans l'Océan Indien.

De même, une nouvelle opération portée par l'association française des volontaires du progrès a été engagée. Dans ce cadre, 15 postes de VP ont été créés dans les pays de la zone (Comores, Inde, Afrique du Sud, Madagascar...) en appui à des programmes de co-développement (renforcement des échanges économiques, valorisation du patrimoine touristique...)

Une nouvelle opération a été agréée concernant l'allocation de bourses doctorales à des jeunes étudiants de la zone Océan Indien. Ainsi, 12 doctorants originaires des pays de l'Océan Indien ont été lauréats de bourses afin de leur permettre de poursuivre des études de doctorats au sein de laboratoires de recherche de La Réunion. Cette action contribue d'une part à servir le rayonnement de l'université de La Réunion dans la zone, à faire avancer la recherche sur des thématiques qui concernent l'ensemble de ces territoires



comme les énergies renouvelables ou le climat, et à offrir des conditions de recherche complémentaires aux pays riverains.

Par ailleurs, de nouveaux projets portés par le centre d'entraînements aux méthodes d'éducation active (CEMEA), bénéficiaire qui n'avait pas émargé jusqu'à présent au programme INTERREG III B, ont été agréés. Il s'agit de programmes d'échange de formateurs dans le domaine de l'animation et du développement social, et de renforcement de l'expertise collective dans la province du Western Cape en Afrique du Sud. L'action du CEMEA réunionnais est facilitée par l'existence d'un réseau international réunissant ces différentes structures qui a permis de nouer des liens avec leurs homologues malgaches et sud – africains.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	511 336,06 €
Montant certifié de 2000 à 2005	805 726,27 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	64,82 %

En 2006, le montant des dépenses certifiées représente plus du double du niveau atteint en 2005. Près de 65 % des montants inscrits sur cette mesure ont été certifiés. Dix opérations ont contribué à la déclaration de dépenses au titre de cette mesure.

Plusieurs opérations ont été soldées en 2006 :

- Le séminaire international sur le développement local réalisé par l'Institut Régional de Travail Social,
- La formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs du COMESA,
- Le programme d'actions 2005 du lycée agricole de Saint Paul,
- L'étude d'expertise pour la création d'une école d'ingénieurs à vocation régionale.

Par ailleurs, l'opération d'allocation de bourses doctorales dans la zone océan Indien a fait l'objet d'une importante certification de dépenses représentant 49,65 % du total des dépenses certifiées en 2006.

S'agissant des opérations portées par l'Association Française des Volontaires du Progrès, le montant cumulé des dépenses certifiées s'élève à 112 181 euros de FEDER pour l'année 2006.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	196 090,75 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	960 606,23 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	119,59 %
Nombre de projets	2

Deux opérations ont été engagées pour l'année 2006, portant le niveau de programmation de cette mesure à plus de 119 % des montants prévus initialement.

Le premier projet est celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a organisé à La Réunion, le second forum économique des îles de l'Océan Indien. Rassemblant des acteurs institutionnels et privés, cette opération a pour but de rapprocher offre et demande de partenariat entre les opérateurs implantés dans cet environnement géographique. Ces rencontres ont été mises à profit pour :

- Apporter des réponses concrètes aux axes de travail définis lors du 1^{er} forum sur des sujets aussi divers que la problématique d'octroi des visas, la fluctuation monétaire, le transport maritime et aérien... ;
- Élargir le cercle des partenaires consulaires à l'Afrique de l'Est ;
- Offrir aux acteurs concernés un espace de rencontre pour conclure des partenariats entre les entreprises de la zone.

Le deuxième dossier programmé concerne le programme d'actions 2006 du Centre d'Intelligence Économique (CIE) qui s'articule autour de 3 axes :

- L'intelligence économique, qui consiste en la formation des acteurs réunionnais à l'intelligence économique et aux outils correspondants, à la conception et diffusion d'outils de veille, à l'appui et l'accompagnement des acteurs économiques dans la réalisation de diagnostics (...)



- L'intelligence territoriale, qui consiste en la sensibilisation des services de l'État, des collectivités et des acteurs publics aux outils de l'intelligence économique, à l'élaboration d'un système d'information territorial (...)
- Le centre de compétences sur l'Océan Indien qui se traduit par la constitution d'un pôle d'excellence pour valoriser les capacités d'expertise disponibles sur la zone, la structuration des actions de co-développement avec les partenaires de la zone, notamment le COMESA (...)

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	183 690,97 €
Montant certifié de 2000 à 2006	544 546,92 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	67,79 %

En 2006, près de 68 % des montants prévus au titre de cette mesure ont été certifiés. Cinq opérations ont contribué à ce niveau de certification.

Deux dossiers ont été soldés, il s'agit de :

- L'université de la communication de l'océan Indien qui s'est tenue en 2005 ;
- Le déplacement des professionnels en Afrique du Sud organisé par le club artisan – qualité Réunion

Les opérations mises en œuvre par la SR 21 pour le développement de la veille stratégique et de l'intelligence économique à l'échelle de la zone Océan Indien ont contribué à plus de 72 % du montant des dépenses certifiées en 2006.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à son intégration au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'Océan Indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	125 370,16 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	643 215,57 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	81,37 %
Nombre de projets	3

Trois opérations ont été programmées, en 2006, pour un montant de 125 370 euros de FEDER, bien inférieur au niveau atteint par la programmation en 2005. Cette évolution s'explique notamment par le souhait d'intervenir sur des projets plus structurants en matière d'échanges culturels.

Dans le domaine culturel, deux opérations ont été soutenues. Il s'agit de :

- Elabakana, exposition de perles malgaches portée par l'association LERKA ; cette opération se compose de 4 actions complémentaires :
 1. Une exposition collective d'œuvres réalisées par des artistes malgaches et réunionnais,
 2. Une exposition sur l'histoire et la fonction des perles à Madagascar,
 3. Un atelier d'échange et de recherche,
 4. La publication d'un catalogue représentant les œuvres exposées.
- Festival Folklore International de l'océan Indien 2006, organisée par l'Espace Culturel et Artistique Bénédictin (ECAB). Cette opération a pour objectif principal de promouvoir la culture réunionnaise. L'idée est d'exprimer l'appartenance à la zone Océan Indien à travers une culture créole métissée, dans le cadre de la journée



internationale du créole. Ce projet associe des artistes venant de Rodrigues, Maurice, du Mozambique, des Seychelles, d'Afrique du Sud et de Madagascar dans un métissage de cultures à la fois similaires et différentes.

Par ailleurs, les actions de l'antenne de la Réunion à Madagascar ont également bénéficié du soutien des fonds structurels.

Cette antenne a pour objectif de promouvoir notamment, la politique de coopération régionale de la Région Réunion dans le cadre de ses compétences, de contribuer au développement des échanges économiques entre La Réunion et Madagascar, et d'assurer une certaine coordination des actions entre les divers acteurs réunionnais concernés par la politique de coopération régionale.

Pour 2006, les axes stratégiques s'articulent autour de 3 champs d'intervention :

- 1- Une mission de veille économique et commerciale sur l'axe Réunion – Madagascar qui sert notamment à accompagner et suivre les projets d'installation d'entreprises réunionnaises à Madagascar (5 projets en cours) ;
- 2- Une mission de promotion et de valorisation des pôles d'excellence de La Réunion ;
- 3- Un rôle d'interface dans le cadre des programmes de co – développement mis en œuvre en concertation avec les autorités malgaches.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	147 705,90 €
Montant certifié de 2000 à 2006	463 575,22 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	58,64 %

Près de 60 % de l'enveloppe financière de la mesure ont été justifiés. Par rapport aux montants programmés, on constate que 72 % des sommes ont été déclarées.

Dix opérations ont généré des dépenses qui ont été certifiées en 2006. Parmi ces opérations, cinq ont été soldées ; il s'agit :

- du workshop international d'architecture,
- de la participation d'une délégation réunionnaise au festival Do Baluarte sur l'île de Mozambique,
- des actions 2005 de l'antenne réunionnaise à Madagascar,
- du festival de folklore de l'Océan Indien organisé par l'ECAB en 2005,
- du festival Artkenciel de 2005.

En 2006, près de 44 % des dépenses certifiées sont liées aux actions 2005 et 2006 de l'antenne réunionnaise à Madagascar.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	108 571,35 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	1 146 258,05 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	89,90 %
Nombre de projets	2

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'avait été programmé en 2003.

En revanche, en 2004, on a pu observer un fort taux de programmation. Près de 65 % de l'enveloppe financière a en effet été engagée.

En 2005, cinq dossiers supplémentaires ont été programmés pour un montant FEDER de 231 513 euros représentant 25 % des montants programmés.

En 2006, deux opérations supplémentaires ont été engagées pour un montant de 108 571 euros, portant le niveau d'engagement à près de 90 % des montants prévus.

Il s'agit du dossier de valorisation et coopération régionale pour l'année 2006, porté par la Région. Les frais pris en charge sont ceux liés à un chargé de mission qui assure l'animation et le développement des liens entre les laboratoires de recherche réunionnais, et notamment le CIRAD, et les acteurs de la zone impliqués dans des projets sur les thématiques comme le développement durable rural, l'agroalimentaire ou encore l'aquaculture.

Par ailleurs, une opération pilote en matière de formation en aquaculture tropicale a également été soutenue. Ce projet porté par l'association réunionnaise de développement de l'aquaculture s'inscrit dans le cadre d'un module de formation en partenariat avec le Centre National des Arts et Métiers (CNAM) et l'Institut Halieutiques et des Sciences Marines de Tuléar (IHSM). Cette collaboration a permis d'étudier les synergies possibles avec les cursus existants et notamment avec le DESTA du CNAM et le Master Pro de l'IHSM.



L'ARDA a décidé de proposer un contenu de formation axé sur les derniers acquis technologiques en aquaculture tropicale.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	345 105,38 €
Montant certifié de 2000 à 2006	563 962,85 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	44,23 %

En 2006, plus de 44 % des dépenses prévues ont été certifiées. On constate une forte augmentation par rapport à l'année 2005 qui s'explique par l'avancement des programmes de recherche agréés en 2004 et en 2005.

Neuf opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses présentées. La plupart de ces opérations sont des programmes de recherche engagés en 2004, représentant près de 70 % des sommes certifiées en 2006.

Aucune opération n'a fait l'objet d'un solde, ce qui indique bien le caractère pluriannuel de ce type de projet.

Les principales opérations certifiées sont :

- Le projet d'étude de la variabilité, bilan et cycles de la vapeur d'eau dans la troposphère et la stratosphère tropicales, mis en œuvre par l'Université de La Réunion,
- La sécurisation foncière et aménagement du territoire à Madagascar,
- La relance de l'aquaculture continentale à Madagascar.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2006
Montant FEDER programmé en 2006	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	35 399,50€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	35 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé en 2004. Il s'agit d'un forum organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) sur les axes d'échange et de transfert de savoir-faire entre Ténériffe, Madère et La Réunion. Cette opération fait suite à une mission organisée en 2003 par la CCIR aux Canaries dont l'objet était d'établir des premiers contacts avec les partenaires socio-économiques de ce territoire.

Aucun autre dossier n'a été programmé en 2005 et en 2006. L'absence d'engagement sur cette mesure s'explique par la mise en place d'une opération cadre régionale, dénommée RUP +, entre les différentes régions ultrapériphériques dans le cadre du programme INTERREG III C. Les RUP préfèrent se tourner vers ce cadre de coopération commun plutôt que vers une mesure du programme INTERREG III B. Treize projets inter- RUP ont été validés par le comité de pilotage et étaient en 2006 en cours de réalisation

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	1 675,43 €
Montant certifié de 2000 à 2006	29 995,03 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	29,40 %

Les dépenses déclarées sont liées au solde du dossier de la Chambre de Commerce.



Mesure 2.1

Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2006	20 529,20 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	257 181,25 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2006 par rapport au programme 2001 -2006	101,08 %
Nombre de projets	1

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé au cours de l'année 2006. Il s'agissait de :

- L'animation du programme pour la période 2006. Il s'agit de la prise en charge des frais de personnel liés à l'animation du programme ;

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2006	32 429,20 €
Montant certifié de 2000 à 2006	207 899
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	81,71 %

Les dépenses déclarées en 2006 correspondent au dossier qui a été engagé cette année (programme d'animation 2006) et aux acomptes versés en 2005 pour la rémunération de l'autorité de paiement.



3. Exécution financière

Au cours de l'année 2006, deux déclarations de dépenses ont été adressées aux services de la Commission Européenne au mois de Juillet et de Décembre.

Ces déclarations représentent un montant cumulé de 1 270 154,29 € de FEDER, soit un montant de dépenses totales justifiées de 1 490 205,85 €.

La tranche 2004 du programme a pu être justifiée, en intégrant notamment l'avance de 7% du programme.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées au 31/12/2006 (pour mémoire chiffre au 31/12/2005)</i>
Montant FEDER déclaré	2 698 131,02 € (1 427 751,89 €)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006	53 % (28 %)

On constate que le niveau des dépenses déclarées à la Commission a dépassé la moitié de l'enveloppe prévue au titre de ce programme pour la période 2001 – 2006, reflétant ainsi le niveau important de la programmation atteint depuis 2004.

En juillet 2006, lors de la première déclaration de dépenses, le montant de FEDER certifié s'élevait à 1 588 045,42 €, soit plus du double du montant certifié à la même période de l'année précédente.

Cependant, le montant certifié pour cet exercice s'élevait à 160 293,53 € de FEDER. Ainsi, au cours du second semestre 2006, le montant FEDER certifié a été multiplié par 8. On peut expliquer cette progression par la certification, en fin d'année, des dépenses des programmes d'actions annuels.

Deux mesures expliquent particulièrement la croissance du montant des dépenses certifiées, il s'agit de :

- Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion, dont le montant des dépenses certifiées a été plus que doublé entre 2005 et 2006 ;
- Pôles de compétences à vocation régionale, dont le montant des dépenses certifiées a été presque doublé entre 2005 et 2006.

En euros	Dépenses UE	Dépenses UE		Dépenses UE	
	Prévues	engagées comm. Montant	%	déclarées Montant	%
AXE 1 : Coopération régionale	4 834 352	4 835 365,55	100 %	2 490 232,02	52 %
Mesure 1.1	620 500	258 083,05	42 %	82 425,73	13 %
Mesure 1.2	1 243 102	1 791 803,15	144 %	805 726,27	65 %
Mesure 1.3	803 250	960 606,23	120 %	544 546,92	68 %
Mesure 1.4	790 500	643 215,57	81 %	463 575,22	59 %
Mesure 1.5	1 275 000	1 146 258,05	90 %	563 962,85	44 %
Mesure 1.6	102 000	35 399,50	35 %	29 995,03	29 %
AXE 2 : Assistance technique	254 440	257 181,25	101 %	207 899	82 %
Mesure 2.1	254 440	257 181,25	101 %	207 899	82 %

INTERREG III B - 2002-2006 en €
RAPPORT ANNUEL 2006

DÉPENSES FEDER DÉCLARÉES

AXE - ANNÉE 2006 EN € Mesure	COUT TOTAL PRÉVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ	UNION EUROPEENNE PRÉVU	UNION EUROPEENNE ENGAGÉ MONTANT	%	UNION EUROPEENNE DÉCLARÉ MONTANT	%	FINANCTS. PUB. NAT. PRÉVU	FINANCTS. PUB. NAT. ENGAGÉ	FINANCTS. PUB. NAT. DÉCLARÉ
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE	5 687 473	2 929 318,98	4 834 352	4 835 365,55	100%	2 490 232,02	52%	853 121	851 783,82	439 086,96
Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie	730 000	96 971,77	620 500	258 083,05	42%	82 425,73	13%	109 500	45 544,65	14 546,04
Mesure 1.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 462 473	945 272,03	1 234 102	1 791 803,15	145%	805 726,27	65%	219 371	312 824,28	139 545,76
Mesure 1.3 Appui à un développement économique intégré	945 000	640 644,15	803 250	960 606,23	120%	544 546,92	68%	141 750	169 519,63	96 097,23
Mesure 1.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional	930 000	545 382,54	790 500	643 215,57	81%	463 575,22	59%	139 500	113 508,34	81 807,32
Mesure 1.5 Pôles de compétences à vocation régionale	1 500 000	685 760,22	1 275 000	1 146 258,05	90%	563 962,85	44%	225 000	204 139,95	101 797,37
Mesure 1.6 Coopération avec les régions ultrapériphériques	120 000	35 288,27	102 000	35 399,50	35%	29 995,03	29%	18 000	6 246,97	5 293,24
AXE 2 : ASSISTANCE TECHNIQUE	299 341	244 587,06	254 440	257 181,25	101%	207 899,00	82%	44 901	45 384,93	36 688,06
Mesure 2.1 Assistance technique Interreg III B	299 341	244 587,06	254 440	257 181,25	101%	207 899,00	82%	44 901	45 384,93	36 688,06
TOTAL	5 986 814	3 173 906,04	5 088 792	5 092 546,80	100%	2 698 131,02	53%	898 022	897 168,75	475 775,02



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation au 31/12/2006
1.1	323	Services et applications pour le citoyen (santé, administration...)	30%	0%
	332	Énergies renouvelables	17,5%	17%
	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	35%	83%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	17,5%	0%
1.2	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique	62,52%	32%
	113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture	12,5%	17%
	13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24,98%	51%
1.3	163	Services de conseils aux entreprises	50%	29%
	167	Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat	33,34%	60%
	322	Technologies de l'information et de communication	16,66%	11%
1.4	354	Valorisation du patrimoine culturel	45%	65%
	172	Investissements immatériels	55%	35%
1.5	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	49,75%	46%
	144	Aquaculture	18,25%	11%
	183	Infrastructures et RDTI	32%	43%
1.6	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	33%	100%
	332	Énergies renouvelables	42%	0%
	18	Recherche, développement technologique et innovation	25%	0%
2.1	41	Assistance technique	100%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées sur la période 2003 - 2005 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006.

On constate un certain décalage entre les deux colonnes qui traduit bien le caractère innovant de ce programme et les difficultés à prévoir le cours de la programmation.

Pour chaque mesure, on observe qu'un secteur domine particulièrement les autres. Cela s'explique en partie par le montant faible du programme et des enveloppes financières des mesures. Par ailleurs, certaines actions ayant une programmation annuelle tendent à une forme de spécialisation des mesures où elles émergent.



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2006

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

Dans le cadre de la préparation des programmes européens pour la période 2007 – 2013, un bilan des mesures de soutien aux opérations de coopération, et notamment du programme INTERREG III B a été réalisé par un cabinet d'étude pour la période 2003 – 2005. Cet exercice a porté sur les 19 sous mesures soutenant les actions de coopération et financées par du FEDER.

Globalement, ces aides à l'insertion régionale ont fonctionné de manière différente selon les thématiques.

En effet, seules 8 sous mesures, soit un peu moins de la moitié, sont classées dans la catégorie *Mesures satisfaisantes*, c'est-à-dire que leur mise en œuvre, leur suivi et leurs résultats sont estimés conformes aux prescriptions initiales. Elles représentent, néanmoins, près de 70% de la maquette financière.

On citera :

- La « création d'antennes de La Réunion à l'étranger » qui a permis la création d'une antenne à Madagascar,
- Les actions de « Soutien aux chantiers de développement » ont favorisé entre autres le volontariat avec l'ONG, « Les volontaires du progrès »,
- Des mesures de formation telles que « Expertise en matière de formation », « Formation professionnelle dans le secteur agricole et forestier OI », « Consolidation d'un pôle développement rural durable »,
- Des mesures d'échanges et de veilles diverses, « Coopération avec les régions ultrapériphériques », « Développement des échanges culturels et socio-éducatifs », « Centre d'intelligence économique ».

Pour les 11 autres sous- mesures, des problèmes de mise en œuvre mais surtout de suivi ont été rencontrés.

S'agissant des difficultés de mise en œuvre, les actions de la sous mesure « Préservation de l'environnement et de la ressource naturelle » se sont heurtées à un frein contextuel majeur. Il s'agit des possibilités de coopération avec des Etats voisins, souvent PMA, dans des domaines certes prioritaires, mais où les niveaux de développement peuvent entraîner des appréciations différentes.

Concernant la mesure 11.10 du DOCUP « Coopération régionale et antenne », elle a peu et mal fonctionné du fait qu'elle répond difficilement aux exigences de la procédure européenne. De plus, le portage associatif dans un cadre international est très complexe.

S'agissant du suivi et de la réalisation, plus de la moitié des mesures ont présenté des difficultés en termes de suivi et/ou de respects des objectifs initiaux.

La cause principale en est la faible lisibilité initiale des objectifs. Peu quantifiés, ils s'apparentent plus à des finalités.

Il convient cependant de pondérer ce constat par la nature particulière des actions soutenues au titre du programme INTERREG III B- Océan Indien.

Les principaux enseignements sont les suivants :



Ce qui explique les succès

- L'utilité immédiate de la sous- mesure pour La Réunion ou pour les pays voisins

Ce qui explique les difficultés

- Une difficulté à traduire une politique nouvelle et pleine d'inconnues en actions concrètes et cohérentes entre elles

Les points de vigilance pour les programmes 2007-2013

- Comment réussir une approche pragmatique d'une thématique relativement nouvelle de l'action publique locale ?

Au cours du second semestre 2006, un exercice de révision du complément de programmation a été entamé. Compte- tenu des difficultés à déterminer les reliquats potentiels des opérations en cours, le Comité de Suivi a convenu qu'il était plus pertinent de différer la modification du complément de programmation au premier semestre 2007. Cependant, les premiers éléments indiquent le maintien des tendances observées depuis le début de la programmation, à savoir une forte mobilisation des mesures « 1.2 – ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion » et « 1.3 – appui à un développement économique intégré », qui font l'objet d'une sur- programmation financière en fin d'année 2006.

En matière de suivi, lors de chaque comité local de suivi, un ensemble de tableaux de bord permet d'avoir une visibilité sur les dossiers en retard de conventionnement. Ce monitoring précis de la programmation offre un résultat satisfaisant dans la mesure où, en décembre 2006, seulement deux dossiers n'étaient pas conventionnés et ont fait l'objet depuis d'une déprogrammation.

4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été mis en oeuvre :

1. Les contrôles de service fait

Les certificats de service fait ont été établis sur l'ensemble des dossiers payés (acompte et solde).

2. Les contrôles « Qualité »

Les contrôles Qualité ont été poursuivis de la programmation des dossiers, par les autorités de gestion et de paiement, tels que décrits dans la circulaire du premier ministre du 15 juillet 2002.

3. Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en œuvre par la Cellule Audit et Contrôle du Conseil Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. Ce service est doté d'un manuel de procédure interne.

A fin 2006, 6 contrôles de l'article 10 ont été réalisés. Ceux-ci représentent un taux de contrôle de 9.13% par rapport au total des dépenses certifiées. Le taux d'irrégularité issu de ces contrôles dits 5 % établit à 0.45%.



Par ailleurs la cellule Audit & Contrôle a adressé le 19 avril 2006 aux services instructeurs une note de recommandations suite aux premiers contrôles 5% effectués en 2004 et 2005.

4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le programme INTERREG III B, Espace Océan Indien est confronté à plusieurs facteurs qui complexifient sa mise en œuvre :

- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux dispositifs déjà existant au niveau local en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fond de coopération régionale, mesure 11.10 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B ;
- La Réunion bénéficie du plus petit programme INTERREG de l'Union Européenne avec une enveloppe de 5,088 M€ de FEDER pour la période 2001-2006. Les interventions soutenues ont donc majoritairement porté sur des démarches ou des approches exploratoires.

La principale difficulté rencontrée est liée aux caractéristiques particulières de ce programme et en particulier à sa jeunesse. En effet, c'est la première fois que La Réunion bénéficie d'un programme communautaire spécifiquement dédié à la coopération régionale. Et si de nombreuses opérations ont été programmées et financées par le FEDER au titre du programme INTERREG III B depuis 2003, il s'agissait d'une véritable innovation localement qu'il a fallu intégrer aux outils déjà mis en oeuvre.

Par ailleurs, l'avancement financier du programme est tributaire de certaines opérations, comme les programmes de recherche ou de transfert de technologie, dont il est souvent difficile de prévoir les niveaux de réalisation. Ainsi, lors des révisions du complément de programmation, cette difficulté à appréhender les niveaux de réalisation des mesures rend ces exercices particulièrement incertains.

En particulier, cela explique que l'exercice prévu en 2006 aie été reporté au premier semestre 2007 afin de disposer d'éléments plus complets en terme de certification de dépenses.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

En 2006, un dossier a été programmé pour un montant FEDER de 20 529,20 euros :

- Les frais d'animation du programme, qui consiste en la prise en charge d'une partie de la rémunération de la personne devant assurer l'animation globale du programme.

Il convient de noter que l'Autorité de Gestion, le Conseil Régional, soutenu par l'Etat au titre d'un service instructeur, prend à sa charge sur fonds propres la quasi intégralité des frais de gestion.

En terme de certification, un montant de 32 429,20 € a été intégré à l'appel de fonds de décembre 2006.

À ce stade de la programmation, la totalité de l'enveloppe prévue au titre de l'assistance technique a été engagée. Sept dossiers ont été programmés au titre de l'axe 2.

Les frais d'animation du programme représentent près de 49 % du montant FEDER engagé.

L'assistance technique non plafonnée représente 23 % des sommes FEDER engagées. Les opérations concernées sont :

- L'évaluation à mi-parcours du programme,



- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.

L'assistance technique plafonnée représente 77 % des sommes engagées pour un montant de 198 340 euros de FEDER. Les opérations concernées sont :

- Les frais d'animation du programme pour les années 2003 – 2006,
- Les frais de rémunération de l'autorité de paiement,
- Les frais liés à une mission dans le cadre du déploiement du logiciel PRESAGE.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Afin d'assurer la publicité de l'initiative INTERREG III B plusieurs mesures ont été prises par l'Autorité de Gestion :

- publication des interventions et diffusion des documents sur le site internet RéunionEurope

Ce site « grand public » inauguré officiellement au Comité National de Suivi de juillet 2003 présente les interventions de l'ensemble des programmes européens à La Réunion dont celle relative au programme INTERREG III B. Ainsi, les principaux documents de gestion liés à l'initiative INTERREG ont été mis en ligne comme le DOCUP, le complément de programmation, les rapports annuels ou encore les diverses évaluations. Au cours de l'année 2006, le site a été alimenté par la diffusion des projets agréés par le comité local de suivi sous la rubrique « projets aidés ».

Par ailleurs, le site Agile « agile-reunion.org », qui sert prioritairement aux services instructeurs offre également des informations sur le programme INTERREG. Pour l'année 2006 les services ont pu télécharger les dossiers inscrits à l'ordre du jour des comités de programmation (CLS) , les relevés de conclusions ...

- mise en place d'une communication appropriée sur le développement de l'intervention

Les services instructeurs informent les bénéficiaires du cofinancement du programme INTERREG lors de la notification des décisions du CLS et de la Commission Permanente du cofinancier, en précisant notamment le montant de la part communautaire. Ce courrier indique également aux porteurs de projet les obligations qui leur incombent en matière de publicité « *Aussi, il vous appartiendra de réaliser une information adaptée sur l'intervention de la Région d'une part, et de l'Union Européenne (FEDER) d'autre part (panneaux, information des publics concernés,... selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n°1159/2000 du 30 mai 2000).* »

On peut citer quelques exemples d'actions de communication menées en 2006 par les bénéficiaires :

- Séminaire de restitution- programme de recherche sur les anguilles :

Ce séminaire de restitution, même s'il n'a pas été ouvert au grand public, a rassemblé de nombreux acteurs associatifs, universitaires, organismes de recherches... L'objectif de cette manifestation était de dresser un état de la connaissance et de la gestion des anguilles. La publicité de l'intervention du programme INTERREG a été notamment assurée au niveau du courrier d'invitation qui comportait outre le logo de l'Union Européenne, la mention que l'action a été réalisée avec le soutien financier du FEDER- INTERREG III B. De façon générale, le service instructeur a constaté le respect de l'obligation de publicité sur l'ensemble des outils de communication lié à la mise en œuvre de cette manifestation.

- Programme de recrutement de volontaire du progrès dans les pays de la zone



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2006

L'appel à candidature publié dans les journaux par le porteur de projet comporte le logo des trois cofinanceurs dont celui de l'Union Européenne avec la mention INTERREG III B.

Par ailleurs, un papier à en tête « Conseil Régional- Union Européenne / Programme INTERREG III B- Océan Indien » a été spécifiquement conçu par l'Autorité de Gestion afin d'assurer la publicité de l'intervention communautaire. Ce papier est utilisé pour l'ensemble de la correspondance du PIC INTERREG vers les bénéficiaires, les membres du CNS...

- mise en œuvre d'actions d'information concernant la gestion, le suivi et l'évaluation des fonds structurels

L'année 2006 a été marquée par une forte activité en terme de formation et d'information concernant la préparation des programmes européens pour la période 2007-2013. Plusieurs réunions se sont déroulées afin d'informer le plus grand nombre d'institutions des modalités d'intervention des fonds sur la prochaine programmation. Parmi elles, on peut citer à titre d'exemple

Dates	Intitulé	Public
Février 2006	Préparation des programmes 2007-2013- Réunion d'information services Etat- Région- Département	services Etat- Région- Département
Février 2006	Le contexte 2007-2013 et le processus local de préparation des programmes européens	Acteurs économiques
Mai 2006	Préparation des programmes 2007-2103	Conseil économique et Social

Par ailleurs, tout au long du processus de préparation des programmes opérationnels les groupes thématiques se sont fortement mobilisés. Un groupe spécifiquement dédié à la coopération régionale intitulé « insertion régionale », a été constitué lors de la réunion du 03 février 2006. Le lancement des travaux a été effectué le 16 février.

En conclusion, les actions de communication réalisées par l'Autorité de Gestion peut se répartir comme suit au regard du plan d'action et de communication :



	1	2	3
<i>publication des interventions et diffusion des documents</i>	X	X	X
<i>mise en place d'une communication appropriée sur le développement de l'intervention</i>	X		X
<i>mise en œuvre d'actions d'information concernant la gestion, le suivi et l'évaluation des fonds structurels</i>		X	

1: renforcement des actions d'information envers les bénéficiaires

2 : sensibilisation, information et formation aux nouvelles orientations des partenaires

3 : information grand public

4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12-Règlement 448/2004

Par courrier en date du 10 mars 2005, l'Autorité de Gestion avait sollicité la Commission Européenne sur deux demandes d'éligibilité de dépenses au titre de l'article 12 du règlement CE (448/2004).

La première opération concernait la mise en place d'un projet pilote de production-démonstration de poissons dans le canal des Pangalanes, à Madagascar. Le projet comportait l'achat de matériels (cages d'élevage) qui devait être placés à Madagascar et dont le coût représentait 17% du montant total de l'opération.

La deuxième opération concernait l'organisation d'un atelier à Madagascar faisant intervenir différents chercheurs de la zone Océan Indien (Maurice, Comores, Madagascar et Réunion) et dont les frais avaient été présentés au financement du programme INTERREG III B.

En date du 16 juin 2005, la Commission Européenne avait répondu favorablement à ces deux demandes de cofinancement par le FEDER.

Au 31 décembre 2006, aucune autorisation n'a été donnée aux deux porteurs de projets pour le financement par le FEDER de ces dépenses. En effet, au cours de cette même année, un des bénéficiaires avait informé l'Autorité de gestion qu'il n'avait pas, in fine, acheté les cages d'élevage, puisqu'il avait utilisé du matériel d'occasion, non éligible et en définitive non financé.

Concernant la deuxième opération, elle était toujours en cours en 2006.



5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2006

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, plusieurs dossiers engagés en 2006 témoignent du caractère transversal de cette priorité. En effet, tant au niveau du soutien aux programmes de recherche dans la zone, que dans les séminaires organisés, le souci de l'environnement est présent. On peut citer par exemple la mise en place d'un atelier de préparation d'un programme international intitulé « structure et caractéristiques du stock d'espadon » initié par l'IFREMER.

De même, le séminaire de restitution du programme de recherche sur les anguilles du sud ouest de l'océan Indien a été l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des acteurs liés notamment à la protection des ressources maritimes dans la zone.

Par ailleurs, le centre d'étude et de découverte des tortues marines a participé, à Mohéli, au renforcement des capacités locales de suivi et de valorisation durable des ressources naturelles.

S'agissant de l'égalité des chances hommes- femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation et d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2006, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats seront soutenues dans le domaine de l'expertise et de l'ingénierie en matière des NTIC. En 2006, aucune action spécifique liée à ce domaine n'a été soutenue.

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural et en soutenant la recherche par l'octroi de bourses pour des étudiants en thèse de troisième cycle.

Au titre de l'année 2006, une opération a été programmée pour soutenir 30 étudiants de la zone dans leurs études de doctorat au sein d'organismes de recherche de La Réunion.

Par ailleurs, une action de mise en œuvre d'une plate – forme scientifique commune de références des espèces végétales menacées des îles Mascareignes a été soutenue. Ainsi, de nouveaux liens et partenariats vont être créés et renforcés avec les organismes mauriciens oeuvrant dans les programmes de recherche biologique et écologique.



6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet, ni subvention globale, prévus au sein du programme.